

Entre Nous

N° 31
JANVIER 1997

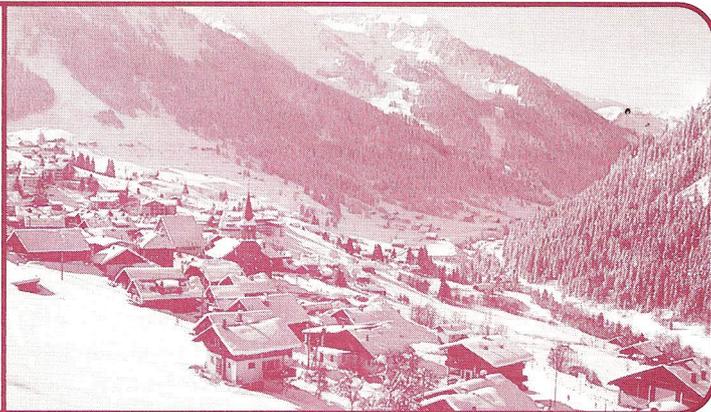


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n°34 - 74390 CHATEL

LE PARKING MUNICIPAL

En période d'hiver, le parking municipal est «fermé» de 22 h à 10 h le lendemain. La facturation du stationnement de nuit n'est pas modulée et le «temps» continue à courir pendant la fermeture du parking pour les véhicules qui s'y trouvent. Nous allons proposer à la S.E.M.L. (gestionnaire du parking) soit de neutraliser le décompte du temps pendant la fermeture, soit d'instaurer un «tarif forfaitaire de nuit» : par exemple, 30 F pour les douze heures concernées.

ON RECRUTE...

Lors de l'assemblée générale, le président a lancé un appel de candidature auprès des adhérents pour venir nous aider au sein du conseil d'administration. Plus particulièrement, si vous possédez de bonnes notions de comptabilité et de gestion de trésorerie, votre profil nous intéresse. Nous songeons en effet à pourvoir un poste de trésorier adjoint pouvant éventuellement succéder à notre trésorier, si celui-ci manifestait le désir de cesser sa fonction. Faites-vous connaître en écrivant à la boîte postale n°34, 74390 CHATEL.

ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons prévu cette année l'ouverture des portes de la salle à 19 h 30. Cette disposition devait permettre au plus grand nombre de participants d'être dans la salle à 18 h afin que la réunion débute à l'heure prévue. Elle a finalement commencé avec vingt minutes de retard pour permettre aux derniers arrivants d'assister à la totalité de l'assemblée générale. Nous en sommes navrés, mais pouvions-nous faire autrement pour ne pas pénaliser les retardataires ? Par ailleurs, nous devons préciser que deux appareils en panne ont rendu défectueux le chauffage de la salle.



L'ASSOCIATION DU JUMELAGE
CHATEL/MONT-TREMBLANT
organise un



VOYAGE AU CANADA

Province de l'Ontario - Province du Québec

L'Association du jumelage Châtel/Mont-Tremblant organise un voyage au CANADA du 29 septembre au 10 octobre 1997, soit onze jours, au prix prévu de 8 500 FF par personne. Départ de Lyon ou Genève encore non fixé (transfert Châtel/aéroport assuré).

Le prix comprend les transports, le séjour en pension complète (sauf demi-pension à Mont-Tremblant), ainsi que toutes les assurances.

INSCRIPTION : Association du jumelage Châtel/Mont-Tremblant, Office du Tourisme, 74390 CHATEL.

Date limite de réservation : fin mars. Acompte de 30 % à l'inscription. Solde 35 jours avant le départ. Prévoir un passeport en cours de validité.

Nota : le circuit et les excursions vous seront communiqués à l'inscription.



Semaine BRIDGE-NEIGE

Elle aura lieu du 15 au 22 mars 1997 à la Chapelle-d'Abondance.

Chaque soir après le dîner, tournoi de bridge avec points d'experts.

Inscriptions et renseignements : M. Léon BAUX, 20 rue des Mortefontaines, 95170 DEUIL-LA-BARRE, tél. 01 39 83 42 31.



VOTRE ATTENTION...

Appel général de la cotisation

L'appel général de la cotisation 1997 sera clos le 31 mars prochain.

Un seul rappel sera adressé aux «retardataires». Le coût important de l'édition et du routage de nos bulletins nous obligera à poursuivre ce service seulement pour nos adhérents à jour de leur cotisation.

BULLETIN MUNICIPAL N° 2

Paru fin janvier, il est à la disposition du public en mairie, où il vous sera remis gratuitement.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30/12/96

L'assemblée générale de notre association a eu lieu, comme prévu, le lundi 30 décembre 1996 dans la salle de la Châtelaine.

Une assistance nombreuse - environ 180 personnes - avait répondu à notre invitation. Le président propose de désigner M. J.-L. WACHE comme président de séance. Cette proposition est acceptée. Le quorum étant atteint (membres présents et représentés par les pouvoirs), l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président, A. FLANDIN, donne lecture de son rapport moral. Il fait le point sur l'effectif atteint par notre association et indique ce qu'il représente au regard de la totalité des «foyers» de résidents secondaires : environ un tiers du potentiel total, sachant qu'un nombre important ont investi pour la rentabilité de l'opération immobilière. Louant au maximum, venant peu ou pas du tout à Châtel, ils ne sont pas intéressés par notre association et les actions qu'elle mène.

L'objectif à poursuivre est d'atteindre 50 % du potentiel possible.

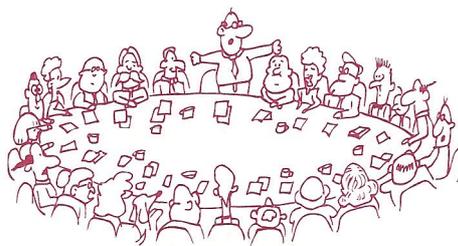
Le président fait ensuite le bilan des actions entreprises au cours de l'année et des résultats obtenus.

Il fait état des manifestations organisées sur le plan de l'amicale : le 5^e trophée de ski des résidents a obtenu un franc succès.

Citons encore la «balade cyclo» en juillet, les deux randonnées pédestres en juillet et août. Par contre, le 3^e tournoi de tennis n'a pu être organisé par manque de participants.

Le président se réjouit des réunions de concertation avec la municipalité, qui se déroulent toujours dans le meilleur esprit et qui permettent d'obtenir des résultats concrets.

M. A. FLANDIN termine son rapport en indiquant les projets et les objectifs de l'association pour 1997 dans tous les domaines où elle peut apporter son concours, ou du moins une collaboration active avec la municipalité, et aussi



œuvrer pour la défense des intérêts de ses membres.

M. WACHE, président de séance, soumet au vote la **résolution n°1** : le rapport du président est approuvé à l'unanimité.

M. J.-L. HAUMESSER, trésorier, présente le rapport financier en donnant la ventilation des recettes et des postes principaux de dépenses. M. THÉVRET, contrôleur aux comptes, donne également lecture de son rapport et affirme que rien ne s'oppose à ce que l'assemblée donne quitus au trésorier pour sa gestion. La **résolution n°2** est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Le président annonce que le conseil d'administration propose de porter la cotisation annuelle à 120 F à compter du 1^{er} janvier 1998. Il souligne que la

cotisation actuelle est inchangée depuis huit ans malgré les très nombreuses augmentations intervenues dans le temps et notamment les fortes augmentations du papier, qui ont eu une incidence non négligeable sur l'édition de nos bulletins.

M. WACHE passe au point n°4 de l'ordre du jour et propose à l'assemblée de renouveler les mandats d'administrateurs de Mme LEBLANC et de MM. ADAM et HAUMESSER. Il met au vote la **résolution n°3** ; les mandats des administrateurs sortants sont renouvelés à l'unanimité.

Mme DEFFORGE et M. DUMONDELLE, membres de l'association, ayant fait acte de candidature pour entrer au conseil d'administration sont élus à l'unanimité des votants (**résolution n°4**).

M. GIACOMELLI, chargé de l'organisation du 6^e trophée de ski des résidents, prend la parole et donne les premières indications sur le déroulement de ce trophée.

M. le Maire de Châtel et M. RUFFET, directeur de la S.E.M.L. Tourisme et Loisirs, rejoignent la tribune, se proposant de répondre aux questions posées par les participants. Les interventions des uns et des autres ont été répertoriées et figurent ci-après sous le titre «Les débats à l'assemblée générale».

Clôturant la réunion, le président A. FLANDIN présente les vœux du bureau et du conseil d'administration de l'association à tous les résidents et leur famille, ainsi qu'aux personnalité de la commune. Il propose de se retrouver au bar pour lever les verres à la santé de tous et à la prospérité de Châtel.

LES DÉBATS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

De nombreuses et fort intéressantes questions ont été posées à M. le Maire et à M. Ruffet, directeur de la S.E.M.L.

❖ Plusieurs plaintes contre les longues files d'attente aux caisses des remontées mécaniques. Il a été constaté qu'il n'y avait souvent qu'une seule caissière. M. Ruffet indique qu'il y a bien deux caissières mais, pendant la coupure du déjeuner, il se peut qu'une seule soit aux

caisses. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a un problème de recrutement (manque de candidatures). M. le Maire renchérit plus tard, disant qu'il s'agit souvent de difficultés à trouver du personnel qualifié.

❖ De nombreuses questions sur le «Tempo-Ski». Une expérience est faite cette année, dit M. Ruffet, dans deux stations des Alpes. Il faut attendre les résultats mais, à son avis, cela ne pourra se faire sans une augmentation des tarifs. M. Ruffet indique que tous les appareils devront être changés (coût : 100 000 F/pièce). Au cours du débat qui s'instaure, M. Ruffet précise que, selon lui, c'est au skieur de payer le prix des remontées mécaniques et non au contribuable (applaudissements du public).

❖ Le forfait avec supplément Portes du Soleil n'est pas envisageable, car la station d'Avoriaz bloque cette éventualité.

❖ Il est dit dans la salle que le forfait demi-saison est trop cher. Bonne note est prise.

❖ Le forfait quatorze-quinze jours serait souhaitable. Bonne note est prise.

❖ La liaison Superchâtel-Linga n'est pas envisagée avant plusieurs années.

❖ A une question concernant le fonctionnement du téléski de Vonnès, M. le Maire indique que c'est l'affaire des gestionnaires actuels. Il ajoute que la concession se terminera en juin 1997 et sera reprise sous le contrôle de la S.E.M.L.



❖ M. le Maire fait part des projets de la commune, déjà évoqués en réunion de concertation. On note :

- le renouvellement du matériel (parc auto) de 80 véhicules ;
- la patinoire sera recouverte pour permettre le patinage en été ;
- l'amélioration de la station d'épuration de La Chapelle (coût : 460 000 F), mais cela produira des ressources complémentaires ;
- la réalisation à la Maison Châtellane d'un bureau d'information ski ;
- les travaux au lac de Vonnes : assèchement et assainissement du lac puis réalisation de deux anneaux, l'un pour le ski de fond, l'autre réservé aux piétons ;

- plusieurs demandes d'installation de cabines téléphoniques sont à l'étude.

❖ Question a été posée sur l'augmentation importante de certaines taxes d'habitation ; cela résulte de la mise en conformité de l'assainissement de certains immeubles.

❖ Question : à quoi a servi l'emprunt de 4,5 millions de francs ? M. le Maire indique qu'il a servi à financer les travaux d'installation d'une ligne électrique enterrée vers le Morclan pour la station Itinéris et notamment l'achat du terrain.

❖ La situation financière de la commune s'est nettement améliorée. Occupant la 256^e place au précédent classement, Châtel est cette année classée au 198^e rang.

❖ Sécurité sur les pistes : une étude sera faite en fin de saison pour appliquer éventuellement les sanctions envisagées.

❖ Le 22 juillet : passage du Tour de France à Châtel (étape Morzine-Sion). Radio Nostalgie diffusera des émissions spéciales sur Châtel à cette occasion.

❖ En 1997, la fête de la Saint-Laurent sera «exceptionnelle».

❖ Dans le cadre du cinquantenaire de la station, on fêtera aussi les trente ans du «Linga». M. Jo Cruz, responsable des fêtes du cinquantenaire, était invité par M. Flandin. Son absence à l'assemblée générale a été regrettée, car il aurait pu apporter de plus amples précisions.

Droit de Réponse **FORFAIT CHIC... FORFAIT CHOC...**

L'article consacré à la tarification, paru dans le dernier numéro d'"ENTRE NOUS", ne pouvait pas laisser la Société des remontées mécaniques indifférente.

Le rédacteur de ces lignes remercie très chaleureusement les responsables d'"ENTRE NOUS" de lui permettre de faire figurer ce droit de réponse dans ce numéro.

Un forfait chic... à un prix choc

Rêve ou réalité ? Chacun souhaite bien entendu que le rêve devienne réalité. Personne ne néglige l'aubaine de payer bon marché ce qui vaut cher. Il n'y a cependant jamais de miracle en matière financière.

Il y a toujours quelqu'un quelque part qui règle l'addition. Si le skieur ne paie pas le ski au prix qu'il faudrait, qui complète ?.. Chacun connaît la réponse inévitable : le contribuable, bien entendu !

Nos remontées mécaniques entrent pour la plupart dans le troisième tiers de leur durée de vie ; il faudra prochainement les renouveler.

L'enneigement artificiel constitue une voie inéluctable pour l'équipement des domaines skiables, très onéreuse, dans laquelle il nous faut nous engager résolument si nous voulons maintenir pour le skieur nos prestations à leur niveau actuel lorsque la neige vient à manquer.

Les perspectives d'investissement les plus basses mettent à notre charge pour les trois prochaines années 60 millions de francs d'investissements nouveaux, peut-être plus !

Notre station est aujourd'hui à la croisée des chemins. L'investissement ski a été réalisé jusqu'ici exclusivement sur fonds publics. Le résultat est connu de tous : l'endettement communal est conséquent et les impôts sont à un niveau élevé que nous déplorons tous.

Une réalité incontournable s'est fait jour progressivement au fil des ans, chaque année plus évidente. La source du financement public est désormais tarie, ou peu s'en faut.

Le skieur doit payer son ski sans aucun subside à attendre de personne. La Société des remontées mécaniques doit dégager de l'exploitation des marges suffisantes pour investir et pour permettre d'autofinancer le plus largement possible les investissements futurs, très lourds.



Est-ce compatible avec les prix choc et sacrifiés auxquels chacun aspire, pour des raisons qu'il estime à chaque fois parfaitement légitimes ? Difficilement, chacun le comprendra.

Acceptons tous dès lors que le ski soit payé à son juste prix, ni plus ni moins que ce qu'il coûte et ce qu'il lui faut dégager de marge pour assurer son maintien à son niveau de qualité actuel.

Dans ce contexte, le lecteur d'"ENTRE NOUS" est en droit d'attendre qu'il prenne dans l'effort commun sa juste part, rien que sa part, ni plus ni moins que les autres utilisateurs des domaines skiables. Tel est le cas aujourd'hui, pensons-nous.

Pour nos instants de vacances et d'oubli, nous exigeons tous le mieux... **le chic**. Cela ne doit pas nous faire oublier les rudes réalités de la vie, financières entre autres.

Agissons ensemble pour éviter que les instants fabuleux de détente passés sur des pistes que nous voulons pour vous exceptionnelles, parce que nous les aurons mal gérées, ne nous occasionnent à tous en retour, comme nous l'avons connu dans un passé récent, **un choc !**

Nous nous employons à l'éviter et, pour ce faire, nous avons estimé indispensable de relever dès cette année significativement certains tarifs. Pour le bien commun, chacun devrait souhaiter ardemment que nous réussissions.

UNE FLEUR POUR LA COMMUNE

La nouvelle est officielle et le panneau, une fleur avec le diplôme qui l'accompagne, a été remis officiellement le mercredi 27 novembre 1996 à la grande salle des débats du Conseil régional à Charbonnières.

Ambiance des grands jours avec toutes les villes primées en forte délégation. Châtel n'était pas en reste : venus à six, maire en tête, avec le chef jardinier, Yves Rosset, et Jean-Guy Gillet, le maître d'œuvre et fleuriste réputé de Thonon ; Bernard Lacroix, conseiller municipal et président de la commission, et Yvon Chaloyard, maire adjoint, étaient également du voyage. Ils furent rejoints par Albert Flandin, président de l'Amicale des résidents secondaires, heureux de partager la joie des Châtellans.

Après avoir reçu le premier prix départemental et le deuxième prix régional en 1995, la coquette station chablaisienne s'est vu attribuer pour 1996 le premier prix départemental et le premier prix régional, avec attribution d'une fleur nationale. Cette rapide ascension souleva évidemment une ovation dans la salle et provoqua le sourire des récipiendaires.

Ainsi, l'effort et la politique de la commune sur la qualité de l'environnement et de l'accueil se voient récompensés. C'est un encouragement à poursuivre et les responsables présents

étaient conscients du travail qui reste à accomplir pour améliorer encore et viser la deuxième fleur. Voilà en tout cas une excellente nouvelle pour tous les Châtellans, qui ont fait un effort de fleurissement et qui ont, de cette façon, contribué à la réussite du fleurissement de leur commune.

Châtel rejoint ainsi Chamonix, Cran-Gevrier, Manigod et Saint-Gervais, «le clan des une fleur», en espérant bien poursuivre l'ascension pour obtenir rapidement sa deuxième fleur.

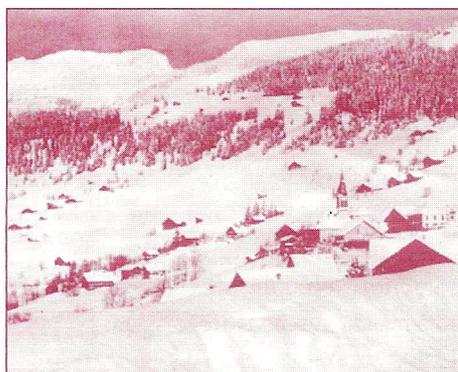


Photo : Déclic Photo, Châtel

LES 50 ANS DE CHATEL : L'ÉPOPÉE DU TOURISME

L'année 1997 sera à marquer dans les annales de la commune de Châtel. Cette station traditionnelle de 1 300 habitants, dotée de quatre-vingt-deux kilomètres de pistes de ski alpin au cœur du domaine des Portes du Soleil, a décidé de rappeler ses souvenirs et de célébrer son cinquantenaire : c'est en 1947 que des pionniers, MM. Degenève et Biraghi, firent construire le premier télésiège, celui de Vonnes, et que démarra le tourisme... sur la commune, située entre 1 200 et 2 200 mètres d'altitude.

De nombreuses manifestations animeront donc cet hiver, plus qu'à l'accoutumée, la vie de la station et mobiliseront une grande partie des Châtellans, heureux de partager leur histoire et leurs traditions avec les touristes.



De 1947 à 1997, que de temps écoulé et de changements survenus dans la station !

Le comité des Têtes blanches, composé de sages de soixante-dix printemps, est en quelque sorte le cerveau de ces fêtes, qui iront crescendo jusqu'à cet été.

Ce comité s'est occupé plus particulièrement de fouiller le passé : une grande exposition dans le hall de l'Office du tourisme et une plaquette retraceront les grandes étapes du développement du tourisme à travers les photos, cartes postales et affiches... Les premières pierres d'un musée ?

Un groupe de couturières professionnelles crée depuis de nombreux mois, dans le chalet «Millet», des costumes traditionnels qui habilleront enfants, commerçants, habitants, voire élus lors des animations, surtout celles qui ont trait au folklore : veillée savoyarde, charivari (la fête du veuf qui se remarie)...

Chacun (association ou particulier) participera à sa manière à l'événement : les commerçants vont décorer leurs vitrines et organiseront un grand concours hebdomadaire. Les hôteliers-restaurateurs établiront un menu spécifique «cinquantenaire» avec des produits du terroir et mettront sur pied une semaine de la gastronomie en février.

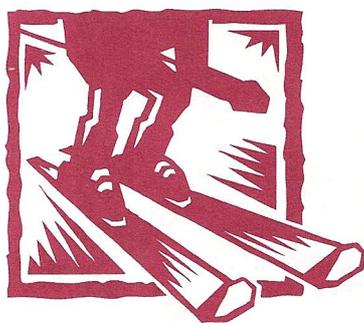
Les écoles de ski et le Ski-Club seront chargés de l'animation des pistes et évoqueront l'évolution des techniques du ski à travers un spectacle en plein air, son et lumière. On verra peut-être sur les pistes un ancien moniteur donner un cours collectif, comme en 1950, avec la célèbre technique de «l'appel-rotation». Les surprises ne manqueront pas ! L.A.

LES VERTS CHABLAIS

et les associations de défense de l'environnement tiennent à rappeler dans un communiqué leur opposition résolue au projet de liaison routière du col de Bassachaux. En voici quelques extraits : «Le Conseil général, sollicité à nouveau par les maires et conseillers généraux de Châtel et de Montriond, a demandé au bureau d'étude d'Amphion d'examiner les tracés et la faisabilité de la route D 228 entre le col de Bassachaux et les Lindarets.

L'Association nationale des chasseurs de montagne et la Direction nationale de la protection de l'environnement ont déjà rendu un avis négatif sur ce projet, qui ferait disparaître en quelques années l'un des meilleurs biotopes de têtards-lyres des Alpes du Nord. Or cette route, comme le montrent les dossiers établis par la D.D.A.F. et les associations, ne peut être autorisée car elle est en contradiction formelle avec la loi Montagne 1985, quel que soit le tracé envisagé».

En appelant les élus et les administrations au respect de la loi, les Verts Chablais et les associations demandent au préfet et aux maires concernés de signer l'arrêté de biotope proposé par la D.D.A.F. depuis 1992 afin de protéger le massif de Tavaneuse et le col de Bassachaux.



RÈGLEMENT DU SLALOM GÉANT DU LINGA DU 15 FÉVRIER 1997

La participation à cette course implique l'acceptation intégrale du RÈGLEMENT.

COURSE

1. Elle se déroulera sur le stade de slalom du LINGA : premier départ à 17 h.
2. En cas de mauvais temps, elle pourra être remise au 16 février 1997 ou annulée.
3. Elle consiste en un slalom géant de douze à quinze portes. Une porte non franchie est éliminatoire.
4. Elle se déroulera sous l'organisation, le contrôle, le chronométrage de l'E.S.F. et sera animée par J.-F. VUARAND. De ce fait, les temps pourront être homologués pour l'obtention des "FLÈCHES".
5. Les concurrents s'inscriront dans les catégories suivantes :

ENFANTS (garçons et filles)

E1 jusqu'à 12 ans
E2 de 13 à 16 ans

ADULTES (hommes)

H1 de 17 à 25 ans
H2 de 26 à 45 ans
H3 de 46 ans et plus

ADULTES (femmes)

F1 de 17 à 30 ans
F2 de 31 ans et plus

Devront **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire en catégorie **C1** jusqu'à 25 ans ou **C2** de 26 ans et plus : **TOUS** les concurrents titulaires d'une **FLÈCHE** ou d'un **CHAMOIS OR/ARGENT**.

TOUTE FAUSSE INSCRIPTION FERA L'OBJET SOIT DE L'ANNULATION DE CELLE-CI DANS SA TOTALITÉ, SOIT DE LA DISQUALIFICATION DU CONCURRENT. Des contrôles pourront être effectués.

Ces deux catégories pourront être fondues en fonction du nombre de concurrents.

6. Les dossards seront remis au "SCHUSS" **CONTRE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION** (voir ci-après). A partir de 16 h, un poste "ENLÈVEMENT GROUPE" sera mis en place.
7. La course sera dotée, par catégorie, d'un prix au minimum aux trois premiers arrivants ainsi que d'un lot de consolation aux derniers classés. Tous les enfants de plus de 12 ans seront récompensés.
8. Un bon pour un vin ou un chocolat chauds à prendre au bar du "SCHUSS" sera remis à chaque concurrent au rendu de son dossard.

(Voir au dos la suite du règlement)

BULLETIN D'INSCRIPTION

6^e TROPHÉE des RÉSIDENTS de CHATEL - "Trophée du Cinquantenaire"

Patronné par RADIO CHATEL et FRANCIS SPORTS

SLALOM GÉANT - Stade du LINGA - Samedi 15 février 1997

RÉSIDENT : CHATEL ⁽¹⁾ LA CHAPELLE ⁽¹⁾

NOM : Prénom : N° adhérent : Résidence :

Non-adhérent ⁽⁶⁾ Domicile principal : Adresse :

..... Ville : Code postal :

PARTICIPANTS : ⁽³⁾

Noms : Prénoms : Sexe ⁽⁴⁾ : Date de naissance : Catégorie ⁽⁵⁾ :

1..... / /

2..... / /

3..... / /

4..... / /

5..... / /

BULLETIN A REMPLIR INTÉGRALEMENT SOUS PEINE DE NULLITÉ.

(1) Cocher l'une des cases correspondantes.

(2) En lettres capitales S.V.P.

(3) A inscrire dans l'ordre de préférence (voir règlement).

(4) Préciser M ou F.

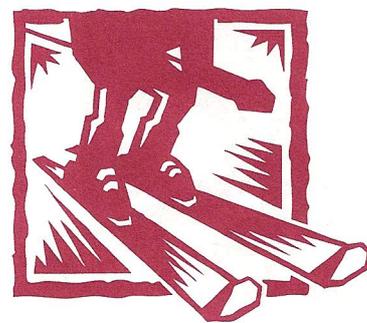
(5) A indiquer selon règlement au verso.

(6) Obligatoire pour non-adhérent (envoi des résultats)

Voir au dos :

réserve (éventuelle) pour le dîner de clôture.

(Début du règlement au verso)



ASSURANCE

1. La couverture d'assurance est obligatoirement à la charge des participants.
2. En cas de besoin, une couverture pourra être contractée à la caisse des R.M. du Linga pour une somme modique.
3. **L'Amicale des Résidents de Châtel ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable pour quelque raison que ce soit et dégage ainsi toute responsabilité en cas d'accident.**

INSCRIPTIONS

1. Ne peuvent participer que les Résidents Propriétaires.
2. La limite des inscriptions est fixée à quatre-vingts concurrents.
3. Elles devront être retournées à : **A.A.R.C., boîte postale n° 34, 74390 CHATEL**, pour le 10 FÉVRIER 1997 **au plus tard**.
4. Pour les résidents NON-ADHÉRENTS ou souhaitant adhérer, des bulletins (inscription et adhésion) seront disponibles à l'Office du tourisme de CHATEL et LA CHAPELLE à partir du 5 février 1997.
En cas d'adhésion, les bulletins **d'adhésion et d'inscription** devront obligatoirement être accompagnés d'un chèque de 100 F (montant de la cotisation 97). Aucune adhésion ne sera prise le jour de la course. Une boîte à lettres est à disposition pour le dépôt des bulletins à l'Office du tourisme de CHATEL. Date limite : 13 février 1997 à 12 h.
5. En cas de dépassement de la limite d'engagement, elles seront enregistrées dans l'ordre des priorités suivantes :
 - a) Résidents prioritaires adhérents et nouveaux adhérents à l'Association de CHATEL ou de LA CHAPELLE dans la limite de quatre participants MAXIMUM.
 - b) Résidents NON-ADHÉRENTS.
 - c) Dans l'ordre de réception selon les deux dates précitées.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Devant le succès croissant de cette manifestation et, de ce fait, de l'augmentation des frais qui en découlent, il sera demandé une participation forfaitaire et symbolique de :

- 20 F pour chaque concurrent adhérent aux associations, à l'exception des catégories E1 et E2 (enfants) ;
- 40 F pour tous les autres concurrents sans limite d'âge.

Cette participation devra être versée à la remise du dossard.



RÉSERVATION POUR LE DINER DE CLOTURE

Animé par le "KOKO BLUES BAND"

RESTAURANT "LES CONTREBANDIERS" à CHATEL, route de Vonnes

MENU ADULTE : 100 F (boissons comprises) ⁽²⁾

ENFANTS moins de 12 ans ⁽²⁾: **80 F**

(1) En cas de changement de dernière minute, merci de prévenir avant le 13 février 1997. (2) Préciser le nombre de repas à réserver.

PIERRADE AUX TROIS VIANDES (250 g)

ACCOMPAGNEMENT :

LÉGUMES, SALADE VERTE, RIZ, FRITES

SAUCES FROIDES OU CHAUDES

DESSERT : OMELETTE NORVÉGIENNE

CUVÉE DU CONTREBANDIER

SIGNATURE :

Voir au dos le bulletin d'inscription.